



Commune de Néoules - Var 83136

COMPTE RENDU SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 novembre 2017 à 18h

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-sept, aux date et heure ci-dessus mentionnées, le Conseil Municipal de la Commune de Néoules, légalement convoqué le 31 octobre 2017, conformément à l'article L2121-7 et L 2121-10 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Maire.

Ordre du Jour :

N°	OBJET	RAPPORTEUR									
	<p>Appel des membres du Conseil :</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. A. GUIOL, M. C. RYSER, Mme A. BOSSEZ, M. P. LAUGIER, Mme R. SKRIBLAK, M. C. LACOMBE, Mme N. LEBON, M. J. ELIE, Mme R. AVELINE, Mme M.C. BICHAUD ; Mme Y. CANNIZZARO, M. J.C. THEOLAS-GIRARDO, Mme S. LEDOUX, P. GUARINOS, M. GAGNE, Mme I. JAFFRE, Mme I. GATTI, P. PAPINI, M. M. SCHNEIDER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme S. BELLONDRADE, M. A. FAZZINO, M. G. STIVANIN, M. C. CHIAPELLO</p> <p>Nombre de membres composant l'assemblée : 23</p> <p>Nombre de membres présents : 19</p> <p>Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 19</p> <p>Quorum : 12</p> <p>Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Mikaël SCHNEIDER est désigné Secrétaire de Séance</p> <p>Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27.09.2017 : Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité</p> <p>Signature du registre des Délibérations : Les feuillets du registre des Délibérations sont signés par les membres présents.</p>										
	<p>Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour (n°17) afin de délibérer sur la proposition d'achat d'un triptyque tricolore de trois « têtes » de La Marseillaise issues d'une proposition de l'Association des amis de la Marseillaise dont le Président vient d'être rencontré.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout du point n°17 à l'ordre du jour.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									
1	<p>Compte-Rendu des Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution d'un Marché à Procédure Adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe Scolaire Blaise Pascal, au titulaire : CABINET ARC'H – 28 Place Saint Pierre – 83170 BRIGNOLES. Forfait provisoire de rémunération HT : 45 000 €. Taux provisoire de rémunération 7,5 %. - Attribution de l'avenant au MAPA de travaux de réhabilitation de deux locaux municipaux en deux logements de type 3 au 11 Place de la Liberté, au titulaire : BATIROC – 55 Chemin de la Miquelette – 83136 LA ROQUEBRUSSANNE pour un montant de 6 806.80 € T.T.C <p>Le Conseil Municipal, PREND ACTE des décisions ci-dessus.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">DONT ACTE</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	DONT ACTE			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
DONT ACTE											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									

FINANCES

2	<p>Décision Modificative n°01/2017 – Budget communal M14 : Pour tenir compte des évolutions depuis le vote du Budget Primitif, il est proposé une décision modificative sur le budget communal M14 n°01/2017. Le détail de la Décision Modificative n°01/2017 est présenté en annexe 1.</p> <p>Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré, VOTE les mouvements de crédits tels que décrits en annexe 1.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									
3	<p>Décision Modificative n°01/2017 – Budget Eau et Assainissement M49 : Pour tenir compte des évolutions depuis le vote du Budget Primitif, il est proposé une décision modificative sur le budget Eau et Assainissement M49 n°01/2017.</p> <p>Le détail de la Décision Modificative n°01/2017 est présenté en annexe 2.</p> <p>Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré, VOTE les mouvements de crédits tels que décrits en annexe 2.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									
4	<p>Achat des sculptures « vieux outils » exposées dans le hall de la Mairie : Il est proposé à l'Assemblée d'acquérir les trois sculptures exposées dans le hall de la Mairie, à savoir : La Marguerite, le Big Bang et le Grand Voilier. Le montant total de ces acquisitions s'élève à 1 500 € TTC.</p> <p>L'Assemblée, OUI l'exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE l'acquisition de ces trois sculptures d'un montant de 1500 € TTC; DIT que la dépense est inscrite au budget.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									
5	<p>Fixation des Tarifs "Fourrière animale" : Il est institué une régie de recettes " Fourrière animale" auprès du service Police Municipale. Une Convention a été signée le 23/06/2017, entre la Commune de Néoules et "Identité Canine" situé à GAREOULT. Il convient de fixer les tarifs encaissés dans le cadre de cette régie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de capture d'animaux errants : 70 €. <p><i>Les frais occasionnés par la capture des animaux errants seront directement facturés aux propriétaires (visite vétérinaire : 72 € ; frais de garde chien : 14 €/jour/animal ; euthanasie, équarrissage : 70 € ; visite chien mordeur : 30 € ; frais de déplacement du chenil : 1 €/km).</i></p> <p>Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré, FIXE le tarif ci-dessus mentionné ; DIT que ce tarif sera intégré à la régie de recettes "Fourrière Animale".</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	19	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
19	0	0									

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

6 Fêtes de fin d'année et Arbre de Noël 2017 des enfants scolarisés à Néoules :

Il est proposé à l'Assemblée de confirmer, dans les mêmes conditions que l'année dernière, l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du groupe scolaire Blaise Pascal. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juin 2017 il a été décidé, dans le cadre des dotations aux écoles (rubrique Noël), d'attribuer la somme de 15 € par élève pour l'acquisition de livres.

L'Assemblée, **OUI** cet exposé, **CONFIRME** l'organisation de l'Arbre de Noël 2017 pour les enfants scolarisés à Néoules ; **DIT** que la somme allouée de 15 € par élève a déjà été votée par délibération en date du 20 juin 2017, dans le cadre des dotations aux écoles.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Mme A.
BOSSEZ

7 Participation aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :

A compter de cette rentrée scolaire, la Commune du Val assure les frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED pour les élèves de notre circonscription.

Les psychologues interviennent dans nos établissements scolaires.

Afin de participer aux frais de fonctionnement à la charge de la Commune du Val, il est proposé à l'Assemblée de contribuer à l'entretien et aux frais d'utilisation des locaux (électricité, chauffage, eau, téléphone, mobilier et petit matériel, frais postaux et de télécommunication).

La participation communale est de 15 € par an et par école. L'Assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED, pour les années scolaires 2017/2018 – 2018/2019 et 2019/2020.

L'Assemblée, **OUI** cet exposé, **ACCEPTÉ** la participation de la Commune aux frais d'utilisation des locaux, d'un montant de 15 € par an et par école ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED, pour les années scolaires 2017/2018 – 2018/2019 et 2019/2020 ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Mme A.
BOSSEZ

8 Fêtes de fin d'année et Arbre de Noël 2017 des adolescents de l'Espace-Jeunes « Les Néouloscopains » :

La Commune de Néoules alloue une somme forfaitaire de 150 €, sur les crédits votés au Budget 2017 – rubrique service jeunesse - pour l'organisation de l'Arbre de Noël 2017 des Néouloscopains. Les adolescents disposeront d'une enveloppe afin de choisir le matériel ludique qui sera acquis par le Responsable de la structure et viendra compléter celui déjà disponible à la salle des jeunes.

L'Assemblée, **OUI** cet exposé, **CONFIRME** l'organisation de l'Arbre de Noël 2017 pour les adolescents de l'espace jeunes " LES NEOULOSCOPAINS ", **DIT** que la somme forfaitaire allouée de 150 € a été votée au budget 2017.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Mme R.
SKRIBLAK

RESSOURCES HUMAINES

- 9 Gratification aux personnels en contrats aidés et d'apprentissage :**
Monsieur le Maire propose de verser une gratification annuelle, au titre de l'année 2017, aux personnels en contrats aidés et d'apprentissage, à hauteur de 750 € par an pour un temps complet. Ce montant sera proratisé selon le temps de travail et la date d'entrée dans la collectivité.
- L'Assemblée, **OUI** cet exposé, **DECIDE** de verser une gratification annuelle aux personnels en contrats aidés et d'apprentissage, à hauteur de 750 € calculée au prorata du temps de travail et de la date d'entrée dans la collectivité ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. C. RYSER

- 10 Bons d'achats attribués au personnel :**
Monsieur le Maire propose de reconduire le principe de bons d'achats attribués au personnel. Il est rappelé qu'ils sont versés au personnel titulaire et non titulaire et que le montant brut de base est fixé à 100 €.
- L'Assemblée, **OUI** l'exposé, **DECIDE** l'attribution de bons d'achats d'un montant de 100 € par agent bénéficiaire ; **APPROUVE** les critères d'attribution suivants : Les membres du personnel ci-dessus précités devront justifier au minimum de trois mois de présence dans la collectivité, au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 10 novembre 2017 ; les bons d'achats seront calculés au prorata temporis d'affectation dans la Collectivité ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. C. RYSER

- 11 Fête de fin d'année des enfants du personnel 2017 :**
L'Assemblée est sollicitée afin de décider de la reconduction de l'organisation de l'Arbre de Noël pour les enfants du personnel et d'en définir les montants et les conditions d'attribution. Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2016, le Conseil Municipal avait attribué 40 € par enfant âgé entre 0 et 16 ans.
- L'Assemblée, **OUI** cet exposé et après en avoir délibéré, **DECIDE** de reconduire l'organisation de l'arbre de Noël 2017 pour les enfants du personnel ; **APPROUVE**, pour 2017, l'attribution de la somme de 40 € par enfant âgé entre 0 et 16 ans ; **DIT** que la dépense est prévue au budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. C. RYSER

URBANISME

- 12 Vente d'une parcelle communale : Avenue Font Marcellin :**
Mme SERRIERE souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n°1080 Avenue Font Marcellin, d'une superficie de 129 m², pour un montant 2 700 €. L'avis du domaine a été obtenu et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes s'y rapportant.
- L'Assemblée, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ; **VU** l'avis de France Domaine reçu le 16 octobre 2017 ; **DECIDE** de vendre à Madame SERRIERE la parcelle cadastrée section A n°1080, Avenue Font Marcellin, d'une superficie de 129 m², pour un montant de 2 700 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants ; **DIT** que la dépense est prévue au Budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

INTERCOMMUNALITÉ

- 13 Rapport d'activité 2016 du SPANC :**
Monsieur Pascal LAUGIER, Délégué auprès de la Communauté d'agglomération Provence Verte, présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.
Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, tel que présenté.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. P. LAUGIER

- 14 Rapport d'activité 2016 du SIVED :**
Monsieur Christian RYSER, délégué auprès du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 dudit syndicat conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.
Il est à noter que le rapport 2016 est celui du SIVED puisque le SIVED NG n'est effectif que depuis le 1^{er} janvier 2017.
Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 du S.I.V.E.D.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. R. RYSER

- 15 Rapport d'activité 2016 du SYMIELECVAR :**
Monsieur Christian RYSER, délégué auprès du Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELECVAR), présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 dudit syndicat conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.
Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 du SYMIELECVAR tel que présenté.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. C. RYSER

AFFAIRES GENERALES

- 16 Demande de reconnaissance Catastrophe Naturelle : sécheresse :**
Des administrés ont constaté des fissures sur leurs façades. Compte-tenu de la période de sécheresse que nous connaissons, il est proposé de solliciter la reconnaissance de catastrophe naturelle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité **D'APPROUVER** l'engagement de la procédure de reconnaissance communale de l'état de catastrophe naturelle concernant la sécheresse ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile s'y rapportant.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. A. GUIOL

- 17 Proposition d'acquisition « sculptures La Marseillaise" :**
La Commune a été sollicitée, au travers de l'association "Les Amis du Mémorial de La Marseillaise" afin d'installer, en Mairie, lieu de territorialité et d'universalité, un triptyque tricolore de trois têtes de La Marseillaise. Il est proposé à l'Assemblée d'acquiescer une, deux ou trois de ces oeuvres pour un montant de 4500 € sachant que le montant d'une sculpture est de 1 500 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité **D'ACQUERIR** un buste blanc du triptyque tricolore proposé, pour un montant de 1 500 € ; **DIT** que la dépense est prévue au budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

M. A. GUIOL



Après avoir acté le remboursement des frais de mission aux élus et au personnel ainsi que le recrutement de contrats en service civique sur trois à pourvoir, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 10 novembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

ANNEXE 1 - ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL NEULES 07.11.17
Décision Modificative N°01/2017 BUDGET DE LA COMMUNE - M14

FONCTIONNEMENT							
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits		
		DM n° 01 du 07.11.17					
Chap. 011 - charges à caractère général	765 117.38	10 000.00				775 117.38	
Chap. 022 - Dépenses Imprévues	38 270.00	24 377.99				62 647.99	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	803 387.38	34 377.99	-			837 765.37	
Chap.78 - Régul. amortissements	-			34 377.99		34 377.99	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	-	-	-	34 377.99	-	34 377.99	

INVESTISSEMENT							
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits		
		DM n° 01 du 07.11.17					
Chap.13 Art. 1332 - régul Imputation	-	84 000.00				84 000.00	
Op.168 Acquis. Matériels Divers (dont réfrigérateurs fixes et ch froide salle poly,	20 676.96	6 000.00				26 676.96	
Op.213 Travaux Bâtiments (Mairie PM, Façade Eglise...)	163 274.55	66 000.00				229 274.55	
Op.907 Révision POS - Elaboration PLU	38 385.00	12 000.00				50 385.00	
op.549 Mise en sécurité bâtiments	7 000.00	500.00				7 500.00	
Op.1004 Construction Future Mairie + aménagement et parvis	653 368.45	3 000.00				656 368.45	
Op. 1606 Extensions ERDF (60%)	-	10 000.00				10 000.00	
Op. 802 Acquis. Véhicule	15 000.00		15 000.00			-	
Op. 1302 Aménagt parking La Fabrik	22 000.00		15 000.00			7 000.00	
Op. 1306 Video-protection	30 000.00		13 000.00			17 000.00	
Op. 1402 Halte-Répît	15 966.40		7 000.00			8 966.40	
Op. 1404 Toitures	54 970.85		30 000.00			24 970.85	
Op. 1605- Matériel écoles	12 223.00		6 000.00			6 223.00	
Op. 1704- Columbarium	15 000.00		11 500.00			3 500.00	
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 047 865.21	181 500.00	97 500.00			1 071 204.96	
Chap.13 Art. 1342 - régul imputation	-			84 000.00		84 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	-	-	-	84 000.00	-	84 000.00	

ANNEXE 2 - ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL NEOULES 07.11.2017
Décision Modificative N°01/2017 BUDGET DE L'FAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

EXPLOITATION						
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
DM n° 01 du 07.11.17						
6811 Chap.042 Dotation Amortisst	102 193.63	222.22				102 415.85
TOTAL EXPLOITATION DEPENSES	102 193.63	222.22	-			102 415.85
771- chap.77 Produits exceptionnels sur op. de gestion	-			222.22		222.22
TOTAL EXPLOITATION RECETTES	-	-	-	222.22	-	222.22

INVESTISSEMENT						
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
DM n° 01 du 07.11.17						
chap.041 op.patrimoniales (tva)	-	3 547.39				3 547.39
2315 op 1608 Deplact canalizat*eau Chemin de la Servette	25 000.00	3 769.61				28 769.61
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	25 000.00	7 317.00	-			32 317.00
chap.041 op.patrimoniales (tva)	-			3 547.39		3 547.39
chap 27 autres immobilisations financières (tva)	-			3 547.39		3 547.39
281756 chap. 040 amortissements	102 193.63			222.22		102 415.85
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	102 193.63	-	-	7 317.00	-	109 510.63